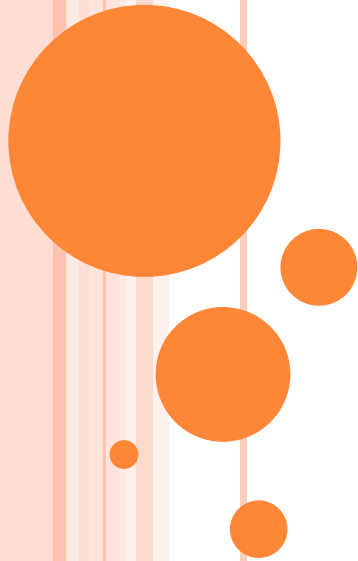


# CHAPITRE LA DYNAMIQUE DE RÉPARTITION DES REVENUS



# SOMMAIRE

- **I. Les revenus primaires**
- **II. Les prélèvements obligatoires**
- **III. Les revenus secondaires**
- **IV. Le revenu disponible**



## ○ I. Les revenus primaires

- La grande majorité des agents perçoivent deux types de revenus : les **revenus du travail** et les **revenus de la propriété**, issus de la rémunération des facteurs de production.
- Les revenus du travail sont ceux que perçoit l'agent en échange d'une activité productive. Si le salaire est le plus connu d'entre eux, il en existe d'autres (prime d'ancienneté, 13<sup>e</sup> mois, prime pour réalisation d'objectif, etc.). Les revenus du capital sont, pour leur part, liés à la détention d'un actif, c'est pourquoi on les appelle aussi revenus de la propriété. Aucunement liés au travail fourni par leur détenteur, ils sont de deux ordres :
  - il y a les **revenus immobiliers ou fonciers**, que l'on perçoit lorsque l'on loue un bien immobilier (loyer d'un appartement, d'une boutique, d'une maison, etc.),
  - et les **revenus mobiliers**, représentatifs de titres financiers (dividendes des actions, intérêts des obligations, etc.).




## ○ I. Les revenus primaires

- Il existe par ailleurs des revenus à la frontière des deux précédents, difficiles à réellement classer, on les nomme souvent **revenus mixtes**. L'entrepreneur individuel (un artisan, par exemple), n'est pas salarié puisqu'il est son propre patron. Or, les revenus qu'il touche sont à la fois issus de son travail et du fait qu'il a consenti des investissements dans le capital productif nécessaire à l'exploitation de son activité, ils sont « mixtes », entre les revenus du travail et du capital.



## ○ I. Les revenus primaires

- L'activité économique permet donc de dégager la richesse, la valeur ajoutée, qui va être à l'origine des revenus. Or toute richesse est convoitée et la valeur ajoutée ne fait pas exception. Tous les acteurs prenant plus ou moins part à sa formation en veulent une fraction :
    - les salariés sous forme de salaires
    - et les associés sous forme de dividendes,
    - mais aussi l'État sous forme d'impôts et de prélèvements obligatoires,
    - ou encore les prêteurs, réclamant les intérêts sur les sommes qu'ils ont prêtées.
  - On appelle cela le **partage de la valeur ajoutée**. Chacun pense sa contribution primordiale et estime de ce fait légitime de percevoir une importante fraction de la valeur ajoutée. Ces intérêts, souvent divergents, aboutissent ainsi à un partage qui est fonction, certes, des mérites de chacun, mais aussi de leurs forces et de leurs pouvoirs respectifs, et peut aboutir à une répartition très inégale de la richesse qui a été créée.
- 

## ○ II. Les prélèvements obligatoires

- Les revenus perçus par l'agent ne sont pas ceux qu'il peut effectivement consommer ou épargner. En effet, l'État effectue des prélèvements qu'il redistribue en partie.
- Parmi les prélèvements effectués, l'État perçoit tout d'abord des **impôts**, qui représentent approximativement 40 % des prélèvements obligatoires. Ces derniers sont de deux ordres :
  - il y a d'abord les **impôts directs**. Déclarés par les contribuables, ils sont directement versés par ces derniers au Trésor public (exemple : impôt sur le revenu, impôts locaux, etc.) ;
  - le second type est constitué par les **impôts indirects**. Autant les impôts directs sont juste fonction de l'existence d'une matière imposable (le revenu, le patrimoine, etc.), autant les impôts indirects sont fonction de l'utilisation d'une matière imposable. Ils sont perçus par des tiers qui se chargeront de les reverser au fisc (exemple : la TVA).

## ○ II. Les prélèvements obligatoires

- Il y a aussi les **cotisations sociales** qui ont, quant à elles, une logique d'assurance. Elles permettent le paiement d'une somme en cas de réalisation d'un risque (voir ci-dessous). Prélevées par des organismes sociaux, les cotisations sociales sont à la fois à la charge du travailleur salarié (c'est la part salariale) et à la charge de l'employeur (c'est la part patronale).



### ○ III. Les revenus secondaires

- Les transferts effectués par l'État prennent le nom de **revenus secondaires** ou de **revenus de transferts**. Ils ont tout d'abord un rôle d'assurance. Lorsqu'un risque se réalise, les organismes sociaux versent des **prestations sociales** compensant ou couvrant en tout ou partie les pertes ainsi subies. Les cinq risques couverts par ces prestations sociales sont :
  - le risque « vieillesse-survie »,
  - le risque « santé »,
  - le risque « maternité-famille »,
  - le risque « emploi »,
  - le risque « exclusion sociale ».
- Par exemple, les chômeurs perçoivent une allocation-chômage, les malades se font rembourser une fraction de leurs dépenses médicales, etc. Par ailleurs, au-delà de leur rôle d'assurance, les revenus de transferts ont aussi en partie pour objectif de corriger les inégalités de répartition des revenus primaires.
- Représentants près de 30 % du PIB, leur poids est croissant depuis le début des années 1980.



## ○ IV. Le revenu disponible

- Le **revenu disponible** est égal à la somme des revenus primaires (c'est-à-dire des revenus du travail et des revenus de la propriété) diminués des prélèvements obligatoires (c'est-à-dire des impôts, directs et indirects, et des cotisations sociales) et augmenté des revenus de transfert (c'est-à-dire essentiellement des prestations sociales). Le revenu disponible est le revenu réellement à la disposition d'un agent ou d'un ménage, dont il peut se servir pour consommer ou épargner.

